

Bâtir un destin commun

////

Bulletin
d'informations
Belmont-Broye
N° 4

Toutes les infos de votre fusion
sur www.belmont-broye.ch



Belmont-Broye, un idéal commun à forger



Chères Concitoyennes et chers Concitoyens,

Vous tenez entre vos mains le quatrième et dernier livret Belmont-Broye info. Nous avons voulu au travers de ces fascicules, vous présenter ce que pourrait être notre nouvelle commune si, le 28 septembre 2014, les corps électoraux de Domdidier, Dompierre, Léchelles et Russy approuvent ce projet.

Ces informations ne sauraient être complètes sans aborder les domaines qui font partie de la présente brochure: l'école, le social, la culture, le sport et les sociétés villageoises. Vaste programme que celui-ci, car chaque segment touche l'affect et chacun est le garant du «bien-vivre» ensemble, soit le ciment de la vie villageoise et communale.

La qualité de vie des habitants est au centre des priorités des conseils communaux et trouve une large place dans ce projet collectif. La fusion permettra d'assurer durablement la qualité de vie des habitants de nos villages. Notre démarche démontre que la vie courante, sociale et économique de nos communes est déjà ouverte sur l'extérieur sans que cela ne se traduise par une perte d'identité ou d'appartenance locale.

Belmont-Broye est un projet de fusion politique et administrative de nos communes. J'entends par là que rien n'oblige les sociétés villageoises de faire de même. Elles continueront à animer nos villages et à s'organiser comme elles le souhaitent.

Ne soyons pas effrayés par ce projet dont les objectifs visent à une meilleure qualité de vie, à l'amélioration des services, et à une meilleure visibilité, tout en donnant un nouveau souffle à notre économie régionale.

Relevons le défi et osons préparer la société de demain, comme nos aînés l'ont osé au fil des siècles, afin de construire la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui! Car il en fallait du courage pour unir des familles, des hameaux isolés, autour d'un idéal commun et créer nos communes et villages actuels.

Stéphane Mosimann
Syndic de Léchelles

Coup de projecteur, les écoles, un sujet sensible ////

ACTUELLEMENT

Comment sont organisées actuellement les écoles dans les quatre communes?

Aujourd'hui deux entités se côtoient:

- Le cercle scolaire de Dompierre-Léchelles-Russy, regroupant les élèves de ces trois communes
- L'école communale du cercle scolaire de Domdidier

Chacune des entités assume la mission liée à l'enseignement des enfants en âge de scolarisation obligatoire pour les élèves résidant sur son territoire.

Chaque organisation gère des classes allant de la première enfantine à la sixième primaire. A noter que toutes les classes primaires sont à un degré dans chacune des entités.

Pour rappel, le cercle scolaire est le territoire d'une ou de plusieurs communes desservi par une même école. La constitution d'un cercle scolaire dépend de plusieurs conditions. D'une part, il doit comprendre l'entier du territoire d'une commune ou de plusieurs communes. Cela signifie qu'une commune ne peut appartenir qu'à un seul cercle scolaire primaire et à un seul cercle scolaire du cycle d'orientation. D'autre part, il faut que l'enseignement soit complet et durable, c'est-à-dire qu'il couvre les huit degrés primaires et ce durant plusieurs années de suite. A défaut, c'est là où les communes doivent s'associer avec d'autres communes.

Dans toutes les situations, les communes doivent veiller, en délimitant les cercles, à ce que l'école ait une structure organisationnelle et pédagogique cohérente, à défaut de quoi le Conseil d'Etat peut intervenir et délimiter lui-même les cercles scolaires.

Qui gère quoi?

L'école de Domdidier est un cercle scolaire à elle seule. Elle s'organise donc autour du Conseil communal de Domdidier, du Conseil général, de la commission scolaire et du responsable d'établissement.

Pour répondre à leur mission d'enseignement, les communes de Dompierre, Léchelles et Russy ont créé, par convention intercommunale, un cercle scolaire regroupant les élèves résidant dans les trois communes. Ce cercle dépend des trois conseils communaux dont un représentant siège dans la commission scolaire, d'une commission scolaire, du responsable d'établissement et des trois assemblées communales.

Pourquoi avoir des transports scolaires et sont-ils obligatoires?

Le cercle scolaire de Dompierre – Léchelles – Russy dessert quatre villages, Chandon faisant partie de la commune de Léchelles. La loi scolaire dans son article 6 alinéa 2 stipule: lorsque la longueur ou le caractère particulièrement dangereux du trajet de l'école le justifie, les élèves bénéficient de transports gratuits.

Le droit des élèves à des transports gratuits, sous certaines conditions de longueur ou de danger du trajet, fait partie du droit individuel consacré par les constitutions fédérales et cantonales à la gratuité de l'enseignement de base, dans la mesure où les élèves doivent avoir une possibilité suffisante de fréquenter l'école. La distance entre le domicile et l'école ne doit ainsi pas mettre en péril l'objectif d'une formation de base suffisante. Il en découle un droit à la couverture des frais de transport, dans la mesure où le chemin qui mène à l'école, à cause de sa longueur excessive ou de sa dangerosité, ne peut pas être emprunté par un enfant.

L'extrascolaire, un besoin réel en pleine expansion!

Les communes de Léchelles et de Dompierre ont signé une convention avec l'association les Papillons de Léchelles en la subventionnant afin qu'elle organise et gère l'accueil extrascolaire des élèves domiciliés dans les deux communes afin de rendre le prix abordable pour les parents. C'est donc l'association les Papillons, sur mandat des communes, qui planifie, s'occupe des autorisations cantonales, de la formation des collaboratrices, trouve les locaux, gère les repas, etc. Elle est entièrement autonome, sous la surveillance du SEJ.

Les enfants de Domdidier ont la possibilité d'un accueil avant les cours entre 7h et 8h dans les locaux de la garderie et le lundi ainsi que le mardi après les cours entre 16h et 18h.

Toutes les communes collaborent avec les associations de maman de jour, mais ces services sont appelés à se développer au vu de l'augmentation constante des demandes.

Existe-il déjà des collaborations entre les deux cercles scolaires?

La principale collaboration existant entre nos deux entités est que nous partageons le même responsable d'établissement qui est basé à Domdidier.

Nous pourrions donc imaginer la situation actuelle comme suit:



EN CAS DE FUSION

Comment serait organisé l'enseignement dans la commune de Belmont-Broye?

Avant toute chose, il est essentiel de rappeler qu'une nouvelle loi scolaire est en discussion actuellement au Grand Conseil fribourgeois et que ce n'est qu'une fois validée que nous pourrions répondre de manière définitive aux questions légitimes des parents. Toutefois, bien qu'il y ait quelques inconnues, les grandes lignes peuvent déjà être déterminées. En cas de fusion, on ne parlera plus que d'un seul cercle scolaire. Les estimations de fréquentation dont nous disposons aujourd'hui permettant de le prétendre, il est prévu, en cas de fusion, de fonctionner en écoles de quartier, comme l'autorise la loi scolaire actuelle dans son article 84:

Art. 84 Commune à plusieurs écoles

- 1 Le règlement scolaire local peut prévoir la création de plusieurs écoles dans la commune.
- 2 Dans ce cas, il détermine, sous réserve d'approbation par le Conseil d'Etat, s'il y a un ou plusieurs directeurs d'école.

La nouvelle loi scolaire qui est en discussion au Grand Conseil le précise ainsi:

Art. 84 Cercles scolaires et écoles de quartier

- 3 Lorsqu'un cercle scolaire primaire comprend plus d'une école complète au fonctionnement durable sur son territoire, ces écoles peuvent être reconnues comme écoles de quartier par la Direction.

Mais qu'est-ce qu'une école de quartier et comment fonctionne-t-elle?

Une école de quartier est une école primaire qui regroupe les élèves d'un ou de plusieurs quartiers à l'intérieur d'un cercle scolaire et qui comprend de façon durable les huit degrés primaires (le nombre de classe minimum n'est pas encore défini dans la nouvelle loi scolaire). Ce mode de fonctionnement devra faire l'objet d'une reconnaissance du canton. L'école de quartier comprend, à sa tête, un responsable d'établissement, à moins que la commune ne fasse le choix d'un seul responsable pour toutes les écoles du cercle. Une école de quartier peut également développer un projet d'établissement indépendamment des autres écoles du cercle scolaire

Nous pourrions donc imaginer l'école de Belmont-Broye ainsi:



Chaque élève aura le choix de son établissement?

Non, puisque la commune délimitera les quartiers. Les élèves résidant dans chacun de ces quartiers suivront l'école attribuée pour son secteur.

Mon enfant devra-t-il aller fréquenter l'école d'un autre quartier?

C'est la loi scolaire qui fixe cela. L'école de chacun des quartiers doit pouvoir fonctionner de manière durable en offrant tous les degrés. Les prévisions des quatre communes laissent entrevoir cette possibilité à long terme. Toutefois, personne ne peut exclure qu'il y ait une possibilité momentanée pour des élèves de fréquenter le quartier voisin.

Les transports seront donc augmentés?

Comme aujourd'hui, seuls les élèves d'un quartier devront être transportés. En cas de fréquentation momentanée d'élèves résidant hors du secteur et nécessitant un transport, l'emplacement des classes pourrait être judicieusement repensé afin de diminuer les durées et coûts des transports.

L'accueil extrascolaire sera complètement changé avec Belmont-Broye!

Comme aujourd'hui, l'accueil extrascolaire de Belmont-Broye sera assuré par plusieurs acteurs: les mamans de jour et la structure d'accueil extrascolaire. La commune organise et peut déléguer cette compétence aux associations déjà actives sur son territoire. Par exemple, elle peut reconduire les conventions avec l'association des petits pruniaux, qui chapeaute les mamans de jour, et l'association les Papillons qui gère les structures d'accueil extrascolaire de Léchelles et de Dompierre, tout en demandant à ces associations de développer leurs activités et leurs antennes sur le territoire de la nouvelle commune.

Dois-je avoir peur de la nouvelle organisation que Belmont-Broye veut mettre en place?

Non! Si la commune a certes des prérogatives dans l'organisation scolaire, elle le fait avec l'aide des parents, des responsables d'établissement, de l'inspectorat scolaire et le tout avec l'aval du canton. L'organisation qui sera mise en place se fera dans le respect de la mission d'enseignement donnée à l'école qui est d'assurer la formation des enfants en collaboration avec les parents et de secondar ceux-ci dans leur tâche éducative. Elle favorisera le développement personnel et l'intégration sociale des enfants et leur donnera le sens des responsabilités envers eux-mêmes, autrui, la société et l'environnement.

/// L'organisation scolaire est un sujet délicat auquel les acteurs politiques communaux sont sensibles, principalement parce qu'il s'agit de la formation de nos enfants et qu'ils représentent l'avenir de notre commune. Tout sera donc entrepris, quelle que soit la législation en vigueur, dans l'intérêt de l'enfant afin qu'il ait le meilleur enseignement et ceci dans d'excellentes conditions, tout en tenant compte des prescriptions légales du moment.

Des écoles de quartier fonctionnant comme aujourd'hui, sans déplacement d'élèves d'un quartier à l'autre c'est possible selon le canton!

Lors de la séance d'information de présentation de la convention de fusion du 28 août 2014, M. Jean-Marie Pittet, inspecteur scolaire du 3^e arrondissement (la Broye) a notamment confirmé que selon les effectifs qui lui ont été fournis par les communes, les écoles de Belmont-Broye pourront fonctionner en écoles de quartier sans changement par rapport à ce qui se pratique déjà aujourd'hui.

Votre future commune



Quel avenir pour la vie en société?

Dans cette rubrique sont traités les principaux thèmes de la vie en société et du soutien à la communauté. La vie associative de nos quatre communes est riche de plus de 50 sociétés locales, actives dans le sport, la musique, la culture, le bien-être, etc... Beaucoup d'entre elles ont un ancrage historique dans leur village, même si leurs membres viennent parfois d'autres communes. Pour nombre d'habitants, les loisirs s'inscrivent déjà dans le périmètre du projet de Belmont-Broye. Nos villages et hameaux sont composés de nombreuses familles qui se connaissent, qui ont des contacts et qui ont une présence aussi durant la journée. Tout cela favorise les contacts et l'intégration, ainsi la nouvelle commune veillera à maintenir et renforcer ces aspects importants de la vie des villages. De nombreuses manifestations, locales, voire de plus grande renommée, animent nos villages à tour de rôle et ceci continuera avec Belmont-Broye! Dans ces domaines aussi, il appartiendra aux futures autorités de définir et de mettre en place la politique de Belmont-Broye.

Le concours des citoyens paraît incontournable et leur avis sera important!

Voici un petit florilège des réflexions qu'ont tenues les représentants des conseils communaux:

Initiatives sociales

Aide aux jeunes en formation (bourse communale)

Belmont-Broye soutiendra les jeunes en formation au même titre que les communes actuelles. Toutefois une harmonisation devra être faite quant à la participation aux frais de transports des étudiants et des apprentis.

Crèches et garderies

Une étude de faisabilité est en cours au niveau des communes de la Basse-Broye pour un projet de crèche pour les 0-4 ans et qui serait basée à Domdidier. La garderie de Domdidier pourrait accueillir les enfants de la commune fusionnée. Les structures ayant pour but la socialisation des enfants, tels que les groupes de jeux de Dompierre, Russy et Léchelles seront maintenues et accessibles aux enfants de la commune fusionnée.

Frais dentaires scolaires

Les parents seront soutenus financièrement par une participation communale à la facture de la clinique dentaire scolaire.

Organisation médico-sociale

Belmont-Broye fera partie de l'Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye, comme en sont membres les quatre communes aujourd'hui. Cette association s'occupe des homes, des soins à domicile, de l'aide sociale, des ambulances, etc. Elle est active sur tout le territoire de la Broye et a ouvert dernièrement une antenne à Domdidier pour les soins à domicile et possède également le home de Domdidier. Le service de l'aide sociale du district est situé à Estavayer-le-Lac, mais Belmont-Broye pourrait avoir la taille suffisante pour obtenir une succursale afin de diminuer les trajets des bénéficiaires.

Dîner des aînés, fête des nonagénaires

Les actions sociales pour nos aînés resteront une tradition propre à chaque village. Belmont-Broye subventionnera les groupements qui se chargent de ces actions. Une fête en commun réunissant les nonagénaires sera organisée pour les jubilaires domiciliés sur le territoire de la commune.

Culture, sports et loisirs

Les Conseils communaux des quatre communes souhaitent que Belmont-Broye maintienne, voire renforce, la vie villageoise et dynamise les liens entre les populations des quatre entités de la nouvelle commune. La nouvelle commune pourra le faire de diverses manières: elle peut créer une entité de citoyens pour gérer cet aspect et la soutenir par une subvention ou attribuer ce rôle aux structures existantes. Dans ce domaine, le soutien des autorités est important, mais l'animation bien souvent dépend des citoyens.

Bibliothèque

Déjà aujourd'hui, les quatre communes collaborent étroitement au travers de la bibliothèque de Domdidier. Ceci continuera pour tous les résidents de Belmont-Broye.

Organes faïtiers villageois

Belmont-Broye est un projet de fusion politique des communes. Les organes faïtiers villageois ne sont pas voués à disparaître. Actuellement, l'Union des sociétés locales

Domdidier (USL), la Société de développement de Dompierre-Russy et l'association Ensemble de Léchelles jouent ce rôle. Les autorités de Belmont-Broye auront certainement à cœur de bien définir leur mission, dans le cadre des conventions existantes.

Sociétés villageoises

Les 50 sociétés locales renforcent la vie villageoise et dynamisent les liens entre la population sur deux axes. D'une part en soutenant et créant des conditions-cadres pour que la vie et l'animation villageoises perdurent. D'autre part en soutenant des initiatives et en mettant en place des ponts entre les villages.

Les Conseils communaux de Domdidier, Dompierre, Léchelles et Russy sont convaincus de l'utilité des sociétés locales pour la cohésion sociale d'une commune. Le projet de Belmont-Broye ne concerne que la fusion des communes politiques. Les sociétés gardent leur proximité, leur rythme, et décideront d'un rapprochement entre elles si elles le souhaitent. La commune apportera sa contribution à la vie des sociétés, comme les quatre communes le font déjà actuellement.

Sports

Les structures sportives existantes dans les villages seront conservées. Plusieurs sociétés sportives sont au bénéfice de droits distincts et permanents pour leurs infrastructures. Belmont-Broye soutiendra et encouragera les activités sportives.

Lotos

Les lotos sont nécessaires à la vie des sociétés locales, et de surcroît appréciés par la population de nos villages. Ils continueront à être organisés par les sociétés dans les halles de Domdidier et de Dompierre ainsi que dans la future halle de Léchelles.

////// Ce ne sont là que quelques domaines dont les groupes de travail ont discuté dans le cadre de ce projet de fusion. Tous ne sont pas de la compétence exclusive des autorités communales, mais ces dernières ont à cœur de conserver et développer une vie sociale active dans nos villages et ont émis le vœu que Belmont-Broye soit proactive notamment dans ces secteurs. Un projet fédérateur comme un service d'échanges, plus connu sous le nom de SEL, pourrait voir le jour entre les quatre villages avec le concours de la population. En conclusion, la fusion ne réduira pas à néant ce que nous connaissons aujourd'hui. Au contraire, elle améliorera les services à la population, permettra de définir une vraie politique de soutien à la vie sociale et donnera un nouveau souffle à ce qui existe déjà!

Parlons-en ////

Domdidier – Léchelles! Quel drôle d'assemblage!

Il est vrai que pour les gens de Léchelles, Domdidier paraît bien loin. Probablement que pour les habitants de Domdidier, Léchelles n'est pas une commune proche. Qu'est-ce que nous pouvons bien avoir en commun?

En début de législature, le thème de la fusion était «chaud» et on parlait presque d'un demi-district! Les autorités communales de Léchelles avaient mis ce thème comme point important. Dans ce sens, ils ont pris langue avec Grolley qui avait l'air de porter ses regards en direction de Fribourg. Montagny avait clairement indiqué que la digestion des dernières fusions prendrait encore bien du temps. Russy semblait une option «naturelle» et, dans la discussion, Dompierre-Léchelles-Russy paraissaient preneurs. Très tôt, cependant, des voix se sont élevées pour englober Domdidier, précisément pour concrétiser un pôle d'importance. **Donc, en fait c'est une démarche allant de soi qui a abouti à ce projet et non pas des poussées externes.**



La préparation du projet a permis aux autorités des quatre communes de se rencontrer souvent, à des endroits différents. Dans ce contexte, elles ont découvert qu'elles étaient capables d'échanger et aussi de travailler ensemble. **Au fond, elles ont appris à se connaître et ont remarqué qu'il n'y avait pas de «frontière»!**

Plus concrètement, Domdidier et Léchelles ont, géographiquement, un territoire de grandeur presque égale, ce qui donne une forte implantation à Belmont-Broye. Si Domdidier est sur l'axe Berne-Lausanne, Léchelles est sur l'axe Fribourg-Payerne. Ainsi, Belmont-Broye permet un accès par deux axes importants. La protection incendie est manifestement mieux assurée par le concept actuel! Si Domdidier a une capacité d'investissement d'environ CHF 9'400.- par habitant, Léchelles atteint CHF 9'200.- par habitant. **Ces deux communes se renforcent mutuellement.**

L'eau claire de Léchelles se dirige vers Domdidier et Domdidier digère les eaux usées de Léchelles. Léchelles dispose de 32'000 m² de terrain en zone industrielle qui pourraient permettre à l'esprit d'entreprise de Domdidier de continuer son chemin. Les exemples sont nombreux. **Finalement, n'oublions pas que le Belmont est un lieu commun à tous. Au fond, nous ne sommes ni très éloignés, ni très différents. On pourrait vérifier cela lors d'un match aux cartes!**

VENEZ DÉCOUVRIR VOTRE VOISIN!

LÉCHELLES samedi 13 septembre, de 10h à 12h, au four villageois.

DOMPIERRE vendredi 19 septembre, à 19h, présentation du Plan d'aménagement local
à la salle polyvalente.

DOMDIDIER samedi 20 septembre, de 10h à 12h, à la STEP.



Projet de fusion Belmont-Broye

Route des Grandseys 2

Case postale 35 - 1564 Domdidier

administration@domdidier.ch

www.belmont-broye.ch